

## CARTIER DÉPOSE UNE DÉCLARATION SELON LE SYSTÈME D'ALERTE À L'ÉGARD D'EARTHWISE MINERALS CORP.

**Val-d'Or, Québec, le 5 mai 2023 - Ressources Cartier Inc. (TSX.V : ECR)** (« **Cartier** » ou la « **société** ») annonce qu'elle a déposé un rapport selon le système d'alerte à l'égard de sa participation dans Earthwise Minerals Corp. (« **Earthwise** »). L'obligation de déposer cette déclaration a été déclenchée par la réception, le 4 mai 2023, de 1 600 000 actions ordinaires d'Earthwise (les « **actions de contrepartie** ») émises à Cartier en vertu d'une convention d'option en date du 22 avril 2021, telle qu'amendée, entre Earthwise et Cartier (la « **convention d'option** »). Les actions de contrepartie ont été émises à un prix réputé de 0,08 \$ par action en règlement de l'émission d'actions prévue devant être effectuée par Earthwise aux termes de la convention d'option (le « **paiement d'émission d'actions** ») et seront assujetties à une période de libération contractuelle, comme suit : (a) 22 juillet 2023 : 25% ; (b) 22 octobre 2023 : 25% ; (c) 22 janvier 2024 : 25% ; et (d) 22 avril 2024 : 25%.

Immédiatement avant le paiement d'émission d'actions, Cartier était propriétaire véritable de 140 000 actions ordinaires d'Earthwise et exerçait un contrôle sur celles-ci, ce qui représente approximativement 1,48 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Earthwise sur une base non diluée. Immédiatement après le paiement d'émission d'actions, Cartier est propriétaire de 1 740 000 actions ordinaires d'Earthwise, ce qui représente approximativement 15,74 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Earthwise sur une base non diluée.

Les actions de contrepartie ont été acquises par Cartier à des fins d'investissement. Cartier n'a pas l'intention d'augmenter sa propriété ou son contrôle sur d'autres titres d'Earthwise. Cartier peut, de temps à autre, augmenter ou diminuer sa participation dans les actions de contrepartie ou dans d'autres titres d'Earthwise en fonction des conditions du marché et d'autres conditions.

Ce communiqué de presse est émis conformément au Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés en lien avec le dépôt d'un rapport d'alerte en date du 5 mai 2023. La déclaration selon le système d'alerte a été déposée sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil d'émetteur d'Earthwise. Pour obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte déposée par Cartier, veuillez contacter Philippe Cloutier au (819) 856-0512 ou vous référer à SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) sous le profil d'émetteur d'Earthwise.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Philippe Cloutier, P.Geo, président et chef de la direction

Téléphone : 819-856-0512

[philippe.cloutier@ressourcescartier.com](mailto:philippe.cloutier@ressourcescartier.com)

[www.ressourcescartier.com](http://www.ressourcescartier.com)

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*